

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2026-01**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 2 mars 2026, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2026-01 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Sainte-Cécile-de-Whitton ce dixième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Nicole Domingue  
Directrice générale/greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le dixième jour du mois de mars 2026 aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

---

Directrice générale/greffière-trésorière